

3 Enjeux liés à l'environnement

Identifiez si votre logement est concerné par certains risques naturels, technologiques ou par des problématiques spécifiques au bâti et consultez les fiches thématiques correspondantes (conseils et exigences réglementaires).

► Votre logement est-il concerné ?

Risques inondation, sismique, technologique, argile

Consultez le site internet :

- www.prim.net,
- renseignez-vous directement auprès de votre mairie.

Si vous venez d'acheter votre bien, ces informations sont disponibles dans les diagnostics techniques immobiliers.

Termites

Consultez la carte des zones touchées par les termites sur le site du Ministère en charge de la construction :

- www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique «termite»

La Préfecture ou la Direction Départementale des Territoires et de la Mer peuvent également vous informer sur les communes concernées.



Radon

Consultez la carte du potentiel radon de votre commune :

- www.irsn.fr/carte-radon

Mérule

Renseignez-vous auprès de votre mairie, de la Préfecture ou la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Sélectionnez les fiches qui concernent votre logement :

Risque inondation : **fiche 3-1**

Risque sismique : **fiche 3-2**

Risque technologique : **fiche 3-3**

Les argiles : **fiche 3-4**

Les termites : **fiche 3-5**

Le radon : **fiche 3-6**

La mérule : **fiche 3-7**

Et parce que chacun est concerné :

- La sécurité incendie : **fiche 3-8**